

Déclaration de la réunion du CSE Central du 6 Janvier 2022.

Les élus du CSEC d'Endel ont pris acte de l'ensemble des échanges, éléments et réponses fournies par Endel, Altrad et le Groupe Engie.

Lors des réunions du CSEC depuis début septembre, ils ont fait part de leurs nombreuses demandes et préoccupations sur la trajectoire d'Endel dans le cadre du projet de vente à Altrad et son nouveau périmètre :

- L'absence de visibilité sur la stratégie PSI par secteurs d'activité,
- L'absence de vision de l'évolution de l'organisation : avenir des Directions déléguées, agences et ateliers, remises en cause de certaines Orientations du projet Aurora,
- L'absence de vision claire sur la stratégie PSE concernant la délégation Logistique (SCTN et Decalog), pourtant la plus proche des activités d'Altrad
- Avenir de la DGP et les risques associés sur l'emploi et les modalités de transferts de TB04
- L'évolution du périmètre du siège et de ses missions et les menaces sur l'emploi, en phase avec le dimensionnement de siège réduit au sein du Groupe Altrad
- Les incertitudes fortes sur l'organisation transitoire des prestations de services, avec GBS et donc les outils de gestion et la paie des salariés
- L'absence de vision précise et chiffrée du Groupe Altrad en France et de ce qu'il entend vraiment engager comme orientations stratégiques pour Endel au sein de son Groupe ;
- L'absence d'éléments sur l'incidence de la vente sur l'emploi, les compétences, l'intérim et la sous-traitance

Entre temps, depuis 3 mois ; ils constatent :

- La multiplication des pertes d'activités et réduction des postes à PSI, plus de 150 départs en plus des 294 de la RCC, les chutes ou arrêts d'activités ; pertes, fragilisations ou arrêts d'activités, notamment au sein des segments thermiques et Gaz de société du Groupe Engie
- L'évolution successive des projets et modalités de transfert de TB04, aujourd'hui « cession de fonds de commerce ou convention de successeur » ; sans en connaître clairement les incidences juridiques et financières
- La nette réduction des postes au siège et les changements incessants d'organisation, voire de missions
- Ce jour, ils découvrent un nouvel organigramme d'Endel, avec de nouvelles réorganisations, non présentées au CSEC, au mépris de toute procédure d'information-consultation, dont :
 - La suppression de la Direction des Grands Projets, intégrée à PSE DMO sans données sur l'organisation et l'effectif
 - Une nouvelle organisation du siège avec une Direction des supports opérationnels et un DSI, rattachées à la Direction Générale, sans présentation des missions et moyens

L'affirmation répétée par la Direction que « ces réorganisations, pertes d'activité et d'emplois sont indépendantes de la vente », qui ne serait qu'une cession de titres sans effet opérationnel, ni économique ne résiste pas à l'examen, car elles sont directement liées à :

- La trajectoire financière, annexée au projet d'acte de vente,
- Un dimensionnement d'Endel de réductions de niveaux hiérarchiques et du siège, en cohérence avec le nouveau Groupe
- En contradiction majeure avec les affirmations de M Altrad lors de la signature de la promesse d'achat de sa volonté de préserver l'emploi et de discuter avec les représentants des salariés et organisations syndicales

Les élus du CSEC considère donc ne pas être en capacité de :

- Remettre un avis sur ce projet de vente, vu l'ampleur du flou du futur Endel, surtout à PSI, DGP et au siège,
- D'éclairer et encore moins de rassurer les salariés sur l'avenir de l'entreprise, de ses emplois, statuts et accords au sein du Groupe Altrad, en particulier concernant le SCTN, la DGP, le siège et surtout PSI, l'avenir de ses Directions Déléguées, agences et ateliers

Ils demandent donc expressément à la Direction de l'Entreprise de :

- Les informer de façon précises et circonstanciées des étapes en cours concernant le processus de vente :
 - Avis de l'autorité de la concurrence,
 - Contenus et impacts juridiques et financiers du transfert de TB04 à Axima Concept ;
 - Autres opérations préalables (filiales, financement, capital),
 - Accord relatif aux services transitoires,
 - Autres évolutions de l'acte de vente (annexes Leakage, ajustement de prix litiges, immobilières, etc...)
 - L'avenir des filiales du périmètre EOS, notamment en difficulté (Navibord, Europeipe et Teneo)
- Présenter les Informations consultations requises relatives aux réorganisations du siège, de la DGP - DMO et de PSI avec l'Incidence détaillée sur les missions, postes et emplois
- Présenter au plus vite le budget détaillé 2022 et les orientations stratégiques détaillées, validées par le futur actionnaire avec l'ensemble des incidences sur l'activité, l'organisation, les implantations industrielles, les structures, l'intérim et la sous-traitance ; obligation légale et de l'accord CSEC, non remplie en 2020 ni 2021
- Présenter un véritable plan de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, chiffré par filières métier et DR/DD et les moyens de faire face aux reclassements en cas de pertes de contrats, remplacements, besoins nouveaux et développements ; intégrant les moyens et le plan de formation
- Cesser les suppressions d'emplois, de postes et d'activités, notamment à PSI, DGP et au siège

A défaut, ils se réservent d'engager tout recours devant les juridictions compétentes pour faire constater les non respects des droits de l'Instances, y compris en lien avec le présent processus de vente

Le Secrétaire du CSE Central
Jean-Philippe BOUCHER

